



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 18 décembre 2023 CE2324-023 Annexe CET082-2023-2024-014

NOM DE L'ÉCOLE : Sainte-Cécile	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : Juin 2023	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			19		Anne-Josée Lemieux
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			7	12	Anne-Josée Lemieux

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Anne-Marie Brassard, travailleuse sociale et Anne-Josée Lemieux, directrice

NOTRE SITUATION

NOS FORCES:

- 89.5% des élèves se disent en sécurité à l'école et ne pas vivre de violence fréquente.
- Aucune violence verbale, sociale, à caractère sexuel ou électronique plusieurs fois par semaine ou à toutes les semaines.
- 83.3% des élèves tentent de soutenir l'élève victime lorsqu'ils sont témoins d'intimidation.
- La stabilité du personnel favorise la connaissance du milieu.
- Vision partagée au niveau des méthodes d'intervention (code de vie, affirmation positive, billets d'information, etc.).

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Ajuster les interventions sur la cour lors des récréations et périodes du midi. Ajouter de la formation aux adultes surveillants.
- Rester vigilant et poursuivre la mise en place d'intervention sur la gestion des comportements attendus en classe, car le sondage révèle qu'il peut y avoir de la violence.
- Poursuivre l'application du plan de lutte et actualisation du code de vie en lien avec le renforcement des comportements positifs et l'enseignement des comportements attendus.
- Sensibiliser les élèves au rôle essentiel d'en parler aux adultes dans le phénomène de la violence et de l'intimidation ainsi que de l'importance la dénonciation. (66.6% disent en avoir parlé à un adulte).
- Les quelques élèves ayant subi de la violence nous indiquent que cela se passe surtout aux récréations et sur l'heure du dîner. Nous devons donc améliorer nos méthodes de surveillance et être plus attentifs aux endroits mentionnés.
- Positionner les adultes de l'école à des endroits stratégiques lors des transitions afin d'offrir une meilleure surveillance des lieux.

- Promotion des habiletés sociales saines.
- Interventions pour des transitions harmonieuses (passage primaire-secondaire et maternelle 5 ans)
- Ateliers dans les classes pour sensibiliser les élèves à adopter de bons comportements et à connaître des stratégies de gestion de conflits.
- Sensibilisation des jeunes au rôle essentiel des témoins dans le phénomène de la violence et de l'intimidation ainsi que de l'importance la dénonciation.
- Maintien l'accompagnement lors de la résolution de conflit et la médiation par les adultes au besoin.

- Programme d'interventions positives et formation pour tous les membres du personnel afin d'arrimer les attentes face aux comportements attendus ainsi qu'aux moyens d'intervenir.
- Enseignement et réalisation d'activités d'éducation à la sexualité afin de prévenir la violence à caractère sexuel.
- Poursuite de la mise en place d'interventions bienveillantes quotidiennes misant sur la relation enseignant-élève.
- Poursuite du réinvestissement en classe sur la gestion des émotions, les habiletés sociales et l'affirmation de soi.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Information ponctuelle aux parents lors de problématiques vécues afin de prévenir et d'assurer un suivi de situation.
- Transmission aux parents d'un document synthèse résumant le contenu du plan de lutte.
- Partage, sur le site web école, de documents pertinents en lien avec la violence et l'intimidation.

- Présentation du code de vie, du plan de lutte et information sur le fonctionnement de l'école en lien avec le présent plan.
- Soutien et suivi selon les besoins de l'agente en psychoéducation.
- Communication avec la direction de l'établissement.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.